



CAP locale n°3 – MOUVEMENT DE MUTATION 11 JUILLET 2013

Monsieur le Président,

En premier lieu, nous tenons à vous exprimer nos vives inquiétudes et celles du personnel à propos de l'avenir de la DGFIP et du sort qui va être réservé à ses agents.

Actuellement, le gouvernement présente son projet de loi de finances pour 2014 : nous savons d'ores et déjà que les crédits de notre Ministère seront en baisse et qu'une fois de plus des suppressions d'emplois sont programmées.

En outre, le point d'indice sera gelé en 2014, et ce pour la quatrième année consécutive.

La semaine dernière, le Directeur Général a présenté aux Directeurs départementaux la « démarche stratégique, qui s'inscrit dans un contexte général de plus en plus morose... »

En effet, les dernières déclarations du Président de la République ne laissent plus aucun doute : **la France doit rentrer dans le rang et accepter les réformes structurelles exigées par l'orthodoxie européenne, en échange d'un assouplissement des règles budgétaires qui lui sont imposées. Telle est la teneur des propos tenus le 16 mai dernier par Monsieur Hollande au cours de son « grand oral » obligé devant la Commission Européenne.** L'essentiel tient dans l'engagement de la France à suivre la feuille de route imposée par l'exécutif européen.

Les marges étatiques pour gérer la crise et ses méfaits se font de plus en plus étroites, alors que les Etats doivent faire face à une fraude fiscale massive.

Dans le même temps, la suppression récurrente des emplois à la DGFIP se fait au nom de la sacro-sainte réduction des dépenses publiques sans réflexion sur la rentabilité budgétaire de ces emplois.

Pour autant, rien dans les politiques d'austérité mises en place dans les années 80-90 par l'ensemble des états européens n'est venu confirmer le bien-fondé de celles-ci, ni leur efficacité...

C'est aussi pourquoi, dans la fonction publique et au sein de la DGFIP il est impératif de mettre fin à la dernière mouture de la « R.G.P.P. », dont le nouveau nom est la « Modernisation de l'Action Publique ».

En effet, durant ces dernières années, les agents de la DGFIP ont dénoncé avec constance les méfaits de la « Révision Générale des Politiques publiques » initiée sous l'ère de Monsieur Sarkozy.

Malgré la promesse de Monsieur Hollande de mettre fin à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, le nouveau gouvernement entend **la poursuivre, l'intensifier et l'étendre par la voie de la « politique de modernisation de l'action publique », nouvelle dénomination plus « politiquement correcte » de la RGPP pour laquelle « une démarche stratégique doit être adoptée ».**

Ce nouveau terme apparu dans le paysage étatique est là pour désigner le but assigné au DGFIP de « *rechercher du sens à notre action, de définir de nouvelles perspectives à moyen terme pour les métiers, les missions, les modes de travail et la fixation d'un nouveau cap stratégique pour la DGFIP (...), dans un contexte de contraintes en termes d'emplois et de budget* ».

Sous des termes choisis pour ne pas heurter les personnels et les OS, il s'agit ni plus, ni moins, d'un

projet qui vise à normaliser les suppressions d'emplois et les réductions des budgets de fonctionnement avec cette fois la volonté de faire participer les OS pour leur faire avaliser des réformes inacceptables dans le fond comme dans la forme !

Que ceci soit dit clairement dès maintenant : il est hors de question, hier comme aujourd'hui et comme demain, que la CGT, par la voix de ses représentants, participe de près ou de loin à la casse des services publics et des missions dévolues aux services de la DGFIP.

La CGT Finances Publiques refuse toute participation à la démarche stratégique dont elle exige l'abandon.

Pour en venir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, nous formulons les demandes suivantes :

Nous souhaitons que les CAP nationales soient terminées mi-juin afin que les collègues soient informés fin juin de leurs affectations décidées au plan local. C'est l'intérêt des personnels , et cela permettrait de respecter le calendrier prévu à l'article 7 du règlement intérieur des CAPL (envoi des documents 8 jours avant la commission). De plus, la réunion des CAP locales pendant les congés estivaux pose le double problème de l'absence des élus pour siéger et des difficultés des présents pour se libérer au détriment de leur service.

Nous vous demandons, si c'est techniquement possible, de mettre en ligne, sur ULYSSE 35 dans un espace réservé aux élus en CAPL les PV des séances précédentes, ainsi que l'ensemble des documents de travail nécessaires à la préparation des commissions, notamment le tableau des emplois pour la filière fiscale qui doit impérativement nous être communiqué, comme il l'est pour les postes et services de la gestion publique.

Enfin, les élus CGT veulent réaffirmer leur opposition à la décision unilatérale de la direction générale de ne plus réunir les CAP locales pour la constitution des tableaux d'avancement C et B. Pour la CGT, cette décision n'est pas une simple mesure technique, mais constitue un recul inacceptable pour les droits et garanties des agents, privés de la défense des élus qu'ils ont choisis, qu'ils connaissent et qui les connaissent. C'est pourquoi les élus CGT exigent le retour aux dispositions antérieures et la réunion des CAP locales pour tous les tableaux d'avancement.

Rennes, le 11 juillet 2013